

Ce code de conduite, Charte de Qualité, édité par OPQF, constitue la trame de mon engagement à l'égard de mon professionnalisme et de mes clients.

Ce n'est pas parce que j'ai été qualifié OPQF (de 2008 à 2009) que mon professionnalisme est devenu d'un seul coup de qualité, mais parce que ma pratique rentrait dans le cadre de cette charte que j'ai été qualifié... !

CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE

LICORNE-FORMATION s'engage à respecter les principes suivants dans l'exercice de ses formations :

- 1- Licorne-Formation met son expérience et ses connaissances au service du client. Il n'accepte que les actions de formation pour lesquelles il est compétent et se porte garant des compétences de ses intervenants et des méthodes et outils qu'il met en œuvre dans l'accomplissement de son action de formation.
- 2- Chaque action de formation sera effectuée avec l'honnêteté et l'application que le client est en droit d'attendre d'un organisme de formation de qualité.
- 3- Licorne-Formation s'attachera à accomplir ses actions de formation dans un esprit de rigoureuse indépendance à l'égard des tiers et au mieux de l'intérêt de son client.
- 4- Les conditions d'intervention de Licorne-Formation font l'objet d'un accord contractuel avec le client dans des conditions de conformité au contexte légal en vigueur d'une part, et à l'éthique professionnelle, d'autre part.
- 5- Les informations portées à la connaissance de Licorne-Formation au cours d'actions de formation sont confidentielles. Elles ne pourront, en aucun cas, être utilisées à titre personnel, ni divulguées, sans l'autorisation préalable du client.
- 6- Licorne-Formation ne fait référence à son professionnalisme que pour les domaines qui lui ont été attribués.

Code de Conduite Professionnelle suivi par Régis CAPRON